



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Donnez votre avis !

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Pourquoi vous demander votre avis ?

Les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, enjeux écologiques, économiques, de santé publique, de bonne gouvernance... intéressent les Français*. Ils sont aussi acteurs de ces enjeux.

Depuis 2005, ils sont régulièrement consultés sur leur perception et leur adhésion à la stratégie à mettre en œuvre pour reconquérir le bon état des eaux dans leur région.

Mais les situations évoluent sans cesse, des problèmes trouvent des solutions, d'autres apparaissent... C'est donc sur **les enjeux de l'eau identifiés à ce jour**, en tenant compte des avancées réalisées mais aussi des défis qui restent à relever, que nous souhaitons, à nouveau, avoir votre avis.

* Baromètre national d'opinion Ifop – agences de l'eau – onema – ministère du développement durable – novembre 2011

Qui vous consulte ? Votre comité de bassin

Les comités de bassin, parlements locaux de l'eau, sont des instances délibérantes qui rassemblent par grand bassin versant tous les acteurs de l'eau : représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et associations, de l'État. Il y a sept comités de bassin en métropole et cinq pour les territoires ultra-marins (voir carte).

Ils fixent sur des bases concertées et dans le respect de la politique de l'eau en France, la stratégie de préservation et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin.

Ils adoptent le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau (redevances et aides). Ce programme finance les actions utiles à la mise en œuvre de cette stratégie. **L'agence de l'eau, sous tutelle du ministère du développement durable assure le secrétariat du comité de bassin et avec la direction régionale de l'environnement et du logement de bassin apporte un appui au comité de bassin dans ses démarches de planification et de consultation.**

Une ambition européenne pour l'eau

Reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...) est un objectif commun aux États membres de l'Union européenne.

Les États élaborent tous les six ans, puis mettent en œuvre, des plans de gestion des eaux dans chaque grand bassin des fleuves d'Europe.

Cette démarche, définie par la directive cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000, associe régulièrement le public aux choix à faire.

Une organisation française : le SDAGE

En France, le plan de gestion de l'eau est le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ou SDAGE, élaboré par le comité de bassin.

Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour retrouver le bon état de toutes les eaux.

C'est un document officiel : ses orientations et dispositions s'imposent à toutes les décisions publiques en matière d'eau.

Les "grands enjeux de l'eau" : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit, dans chaque grand bassin hydrographique français, d'identifier les grandes questions et les problèmes majeurs à résoudre dans les prochaines années en matière de préservation, de reconquête et de gestion des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, milieux humides, lacs, littoral...).

Ce sont ces questions qui orienteront l'élaboration du prochain SDAGE 2016-2021. En 2014, vous serez à nouveau consultés sur ce projet de SDAGE.

Sur quoi et comment s'exprimer ?

Nous attendons votre avis sur le document **"les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse, partie française"** préparé par le comité de bassin Rhin-Meuse. www.eau-rhin-meuse.fr

Un questionnaire est à votre disposition pour donner votre avis. Ce questionnaire, la présente notice d'information, et le document "les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse, partie française" sont disponibles sur internet, dans les préfectures de votre bassin et auprès de l'agence de l'eau.

Quel programme de travail et quel calendrier ?

Les réflexions portent sur la stratégie pour l'eau pour les années 2016-2021. Si l'échéance peut paraître éloignée, c'est maintenant qu'il faut identifier les questions à résoudre.

Dans deux ans, vous serez à nouveau appelé à donner votre avis, cette fois, sur le SDAGE lui-même qui sera accompagné d'un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Quelles suites seront données à cette consultation et à vos avis ?

Les avis exprimés seront analysés et présentés au comité de bassin en vue de l'adoption définitive des questions importantes et du programme de travail pour réviser le SDAGE 2016-2021. Une fois adopté, ce SDAGE fera suite au SDAGE actuel 2010-2015 qui permet déjà une amélioration sensible de la situation.

Les programmes d'actions qui découlent des SDAGE sont financés par les collectivités, les agences de l'eau et les acteurs économiques.

A titre d'exemple, les agences de l'eau contribueront pour 13 milliards d'euros sur les 6 ans à venir aux projets nécessaires. Les redevances perçues via la facture d'eau représentent une part majoritaire des ressources permettant ces financements. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de recueillir votre avis sur cette stratégie pour l'eau.

En France, les ressources en eau sont gérées par bassin hydrographique. Les bassins hydrographiques sont délimités par les lignes de partage des eaux superficielles.



12 bassins ont ainsi été délimités :

7 bassins métropolitains : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Corse, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie, et 5 bassins d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.

Mieux connaître le bassin Rhin-Meuse



source : AERM

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

A votre écoute...

Le public a été consulté à deux reprises, en application de la directive cadre sur l'eau, en 2005 puis en 2008, avec une participation importante et l'expression forte d'une demande dans tous les bassins en matière de transparence, participation, information...

Vous serez à nouveau consulté en 2014 sur la révision du plan de gestion des eaux (SDAGE).

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Secrétariat du Comité de bassin Rhin-Meuse
Le Longeau - Route de Lessy - Rozérieulles
B.P. 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ - CEDEX
Mel : consultationdupublic@eau-rhin-meuse.fr
Tél. 03 87 34 48 59

